



RENSEIGNEMENTS ET LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

Que le pays dans lequel votre enfant a été emmené soit signataire ou non de la Convention de La Haye, il est important de tenir un dossier renfermant toute l'information concernant votre enfant et son enlèvement. Assurez-vous d'obtenir de toutes les personnes qui agissent en votre nom des copies de la correspondance échangée et consignez s'il y a lieu vos communications téléphoniques. Dans la mesure du possible, établissez un dossier des copies certifiées de vos documents juridiques.

Renseignements

I. L'ENFANT

- nom au complet, surnoms et autres graphies
- date de naissance
- lieu de naissance, y compris l'hôpital, la ville, l'État ou la province et le pays
- adresse de l'enfant avant son enlèvement ou son non-retour
- numéro d'assurance sociale du Canada de l'enfant, s'il en a un
- numéro du passeport canadien ainsi que le lieu et la date de sa délivrance
- précisions sur d'autres passeports ou documents de voyage qui auraient pu être utilisés
- nationalité (inclure toutes les nationalités possibles de l'enfant, même si vous ne pouvez les confirmer)
- taille (précisez la mesure et la date)
- poids (précisez la mesure et la date)
- sexe
- couleur des yeux